

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 8 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le huit janvier, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Église, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

**Étaient présents :**

M. QUETIER, M.VOISIN STEPHANE, M.LACOTTE, MME MICHEL, MME HEBERT, MME MAURER, MME MARAIS, M. DROUET, MME HASLEY, M HASLEY, M.COTENTIN, MME MARIE, M. SANTINI, MME JORET, MME LEFEVRE M. BUSSEROLLES

**Absents excusés:**

M. PALFREYMAN ayant donné pouvoir à M QUETIER  
MME BUZE ayant donné pouvoir à Daniel LACOTTE  
M.VOISIN HERVE ayant donné pouvoir à MME MARIE

**Absents:**

Convocation : 30/12/2014

Affichage : 30/12/2014

**Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

Le compte-rendu du précédent conseil n'amène pas de remarque particulière et est approuvé à l'unanimité des présents.

**Hommage aux victimes de l'attentat de Charlie Hebdo du mercredi 7 janvier 2015.**

Les membres du Conseil municipal ont souhaité rendre hommage aux victimes de l'attentat du 7 janvier 2015 au journal Charlie Hebdo. Un rassemblement sera organisé sur la place de l'Eglise, devant la borne miliaire le dimanche 11 janvier 2015 à 10h30.

**Ajout de point à l'examen du Conseil municipal**

Les membres du Conseil municipal acceptent que soient évoqués trois points supplémentaires lors du Conseil.

- Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Travaux supplémentaires câblage d'éclairage public sur les toilettes publiques,
- Mise en place d'une fermeture automatique des portes des sanitaires,

**01/2015 –Autorisation de mise en œuvre du projet de maison de santé**

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges concernant la faisabilité de la création d'un pôle de santé sur le territoire de Sainte-Mère-Eglise.

Trois réunions de travail ont eu lieu avec les professionnels de santé afin d'étudier :

- la faisabilité d'un tel projet autour des médecins libéraux, des infirmières et de la kinésithérapeute,
- les besoins des professionnels de santé,
- l'implantation du projet et son financement.

En ce qui concerne le terrain, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il aura la possibilité d'acquérir un terrain adjacent à celui des Docteurs Peschard pour environ 300 m<sup>2</sup>.

Il pourrait être envisagé de grouper au maximum la construction, ce qui permettrait une plus grande mutualisation des moyens, et de faire un parking sur le terrain face au cabinet médical existant.

Lors de la dernière réunion du 16 décembre 2014, le projet semblait s'orienter vers la création d'une maison de santé plutôt que vers un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA).

Les professionnels de santé ont également évoqué la possibilité de créer un local supplémentaire pour accueillir un dentiste et un professionnel dispensant des soins externes. Monsieur Quétier a indiqué que la création de tels locaux ne serait possible que dans le cadre d'un Projet de Santé Libéral Ambulatoire.

Monsieur le Maire sollicite des membres du Conseil l'autorisation d'engager les démarches en vue de définir le projet de maison de santé ou de PSLA.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de définir le projet de maison de santé ou de PSLA.

### **2/2015 – Modification du câblage d'éclairage public - sanitaires**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des travaux de modification du câblage d'éclairage public à proximité des nouveaux sanitaires de la place.

Ces travaux doivent permettre d'assurer la mise en électricité du bâtiment sans conséquences sur la programmation de l'éclairage public. De ce fait, aucun compteur électrique ne serait à poser ni aucun abonnement à prévoir et il ne serait pas nécessaire de rouvrir une tranchée à proximité de ce local.

Monsieur le Maire indique avoir demandé à Bouygues Energies un devis pour la réalisation de cette prestation. L'entreprise chiffre la réalisation de cette prestation à 3390€ HT.

Il propose aux membres du Conseil de donner suite à ce devis.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de valider le devis présenté par Bouygues Energies pour la réalisation de cette modification du câblage pour un montant de 3390€ HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de la Commune.

### **3/2015 – Mise en place d'une fermeture automatique des portes des sanitaires**

Monsieur le Maire indique qu'il lui semble nécessaire d'assurer la fermeture automatique des portes des nouveaux sanitaires par un système de gâches afin de permettre notamment de ne pas mobiliser des personnels supplémentaires pour assurer l'ouverture et la fermeture des portes en toutes saisons.

Un chiffrage a été demandé à l'entreprise LOIT pour la fourniture des gâches et à l'entreprise SOTELEC pour l'éclairage et l'alimentation électrique de ces gâches.

Le montant de ces interventions se chiffre à :

- 939€ HT pour l'entreprise LOIT pour la fourniture et la pose des gâches,
- 3 356.86€ HT pour l'entreprise SOTELEC décomposé comme suit 2187.26€ HT correspondant à l'éclairage et au système d'alerte des sanitaires et à 1169.60€ HT correspondant à l'alimentation électrique des gâches.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir l'offre de prestation de ces entreprises.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de valider l'offre de prestation de l'entreprise LOIT pour un montant de 939€ HT
- DECIDE de valider l'offre de prestation de l'entreprise SOTELEC pour un montant 3356.86€ HT décomposé comme suit : 2187.26€ HT correspondant à l'éclairage et au système d'alerte des sanitaires et à 1169.60€ HT correspondant à l'alimentation électrique des gâches,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de la Commune,

#### **4/2015 – Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget.**

Dans l'attente du vote du budget 2015 et pour les opérations ne bénéficiant pas de restes à réaliser, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer afin d'ouvrir des crédits en investissement

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pose les conditions de cette autorisation.

Il est ainsi précisé que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2014 :

- Relevés topographiques dans le cadre de l'aménagement de la rue de Beauvais et de la Rue Lemonnier Adrix– Cabinet DROUET - pour un montant de 1508.74€ HT à imputer au compte de 2031 opération 121
- Travaux d'honoraires dans le cadre de l'aménagement de la zone 1AU – Vert Latitude – Pour un montant de 1998€ HT à imputer au compte 2031 opération 125
- Travaux d'honoraires dans le cadre de l'aménagement de la zone 1AU – SOGETI – pour un montant de 450€ HT à imputer au compte 2031 opération 125
- Travaux de modification de câblage d'éclairage public sur la place pour permettre l'alimentation en électricité des toilettes – Bouygues Energies – pour un montant de 3390€ HT à imputer au compte 2152 opération 45
- Travaux de pose de gâches électriques sur les sanitaires – SOTELEC – Pour un montant de 1169.60€ HT à imputer au compte 21318 opération 43,
- Travaux de pose de gâches électriques sur les sanitaires – SOTELEC – Pour un montant de 2187.26€ HT à imputer au compte 21318 opération 43,
- Travaux de pose de gâches électriques sur les sanitaires – LOIT – Pour un montant de 939€ HT à imputer au compte 21318 opération 43

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- \_\_\_AUTORISE l'ouverture des crédits d'investissement listés ci-dessus.

#### **5/2015 – Assistance à maîtrise d'ouvrage – Travaux rue de Beauvais et Lemonnier Adrix**

Monsieur le Maire indique avoir sollicité les services du Conseil Général pour l'assister dans la rédaction d'un cahier des charges pour l'aménagement de la rue de Beauvais et de la rue Lemonnier Adrix ainsi que pour l'analyse des offres reçues.

L'Agence Technique départementale propose d'assurer la prestation pour un montant de 1500€ HT

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de prestation de l'Agence Technique Départementale.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la passation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence technique Départementale pour l'aménagement de la rue de Beauvais et de la rue Lemonnier Adrix pour un montant de 1500€ HT,
- DIT que cette dépense sera imputée sur le budget de la Commune

### **Questions diverses :**

#### **Présentation de l'étude concernant l'aménagement de la zone 1AU**

Monsieur le Maire donne lecture du document étape réalisé par le maître d'œuvre, Vert Latitude, pour l'aménagement de la zone 1AU.

Il est rappelé que les règles du SCOT sont applicables au territoire de Sainte-Mère-Eglise.

Par ailleurs, le cabinet fait état des règles du PLU applicables à la zone 1AU.

Il dresse un état du site en ce qui concerne la nature bocagère du paysage, la densité des constructions existantes avoisinantes et les accès possibles au site.

#### **Présentation du bilan du parc d'éclairage de la Commune de Sainte-Mère-Eglise**

Monsieur Lacotte dresse le bilan du Parc Eclairage.

21 armoires électriques ont été implantées sur le territoire de la Commune de de Sainte-Mère-Eglise.

74% de l'éclairage public se fait sous sodium haute pression soit 347 foyers d'éclairage.

1% de l'éclairage public est assuré par iodure métallique soit 4 foyers d'éclairage.

25% de l'éclairage public se fait sous ballons fluorescents soit 119 foyers d'éclairage.

C'est ce dernier mode d'éclairage qu'il convient de modifier puisque les ballons fluorescents seront interdits en 2015. Il conviendra alors d'en assurer le remplacement.

Le remplacement de ces 119 foyers par des sources plus économiques représente un cout de 250€ par foyer à remplacer mais devrait permettre une économie moyenne de 50% d'énergie.

Une étude complète doit être réalisée pour déterminer l'impact financier. Il pourrait être envisagé d'assurer le remplacement progressif de ces 119 foyers sur 5 ans maximum et la mise en place d'un système de télégestion

#### **Redevance d'occupation du Domaine Public**

Monsieur le Maire indique que les tarifs d'occupation du domaine public ont été votés le 9 mai 2006 et modifiés le 20 juin 2006.

Le tarif de la redevance d'occupation du Domaine Public est, depuis cette dernière date, fixé comme suit :

- 30€ le m<sup>2</sup> pour les 10 premiers m<sup>2</sup>
- 15€ le m<sup>2</sup> au-delà des 10 premiers m<sup>2</sup>.

Il propose aux membres de Conseil de se prononcer sur le maintien ou la réévaluation de la redevance d'occupation du Domaine Public.

Après échange de vue, il est proposé de maintenir les tarifs de redevance d'occupation pour l'année 2015 et de réétudier une réévaluation des tarifs pour 2016 en concertation avec les commerçants.

#### **Dénomination de la nouvelle voie de circulation créée dans le cadre de l'aménagement du bourg de Sainte-Mère-Eglise**

Lors du précédent conseil du 2 décembre 2014, il a été évoqué la dénomination du nouvel axe de circulation entre la rue des Clarons et le rond-point «Saint-Ode ».

Aucune dénomination n'a, pour l'heure, été retenue. Il est proposé de rechercher des dénominations possibles et d'en faire état lors des vœux prévus le 16 janvier et d'examiner les propositions lors du prochain conseil.

### **Terrain de la Fière**

Monsieur le maire rappelle que l'Association des AVA est propriétaire du terrain de la Fière dit le mémorial des parachutistes.

Un protocole a été signé entre les AVA et la Commune de Sainte-Mère-Eglise en décembre 2013 en vue de la cession de ce terrain à la Commune de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur le Maire indique avoir reçu, en décembre 2014, un courrier du Président des AVA, précisant que l'Association avait renoncé à céder la propriété du terrain. En réponse, Monsieur le Maire a sollicité la production de la délibération du Conseil d'Administration des AVA. A l'heure actuelle, les termes du protocole restent en application. Le Conseil d'Administration des AVA se prononcera au mois de mars 2015 sur le fait de revenir ou non sur ce protocole.

### **Point sur les animations du 6 juin 2015**

Monsieur VOISIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait un point sur les manifestations et animations musicales à prévoir pour les cérémonies du 6 juin 2015.

### **Nouveau site internet de la Commune de Sainte-Mère-Eglise**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CONTENTIN afin d'évoquer la création d'un nouveau site internet, le site actuel n'offrant que peu de possibilités de modification et ne répondant pas aux besoins de la Commune.

Monsieur CONTENTIN doit se rapprocher de l'hébergeur actuel afin de négocier une modification du contrat actuel voire une résiliation.

### **Statistiques 2014 pour la Police Municipale**

Depuis son arrivée, le policier municipal a assuré la mise en place administrative du poste de policier, la mise en place du procès-verbal électronique et du logiciel Logipol.

Le policier municipal a participé à la mise en œuvre d'une convention de coordination entre police municipale et gendarmerie, convention qui doit être signée dans les prochains jours.

Il a rédigé 14 rapports et a assuré 57 verbalisations dont 56 pour non-paiement de la place de stationnement.

### **Expertise Rue du Général de Gaulle – Immeuble menaçant ruine**

Monsieur le Maire indique qu'il a engagé une procédure de péril imminent sur un bâtiment menaçant ruine au 16 rue Général de Gaulle.

Il a dans un premier temps saisi les propriétaires puis leur mandataire judiciaire avant de saisir le Président du Tribunal Administratif en vue de réaliser une expertise.

L'expert, qui s'est rendu sur place à deux reprises, a effectivement, constaté l'état extérieur du bâtiment mais n'a pu se rendre à l'intérieur, les propriétaires n'étant pas présents à ces deux rendez-vous.

L'expert adressera très prochainement un rapport dans lequel il indiquera s'il estime que le péril imminent est caractérisé ou s'il s'agit d'un péril ordinaire. Monsieur le Maire indique qu'il prendra des mesures au vu des conclusions de ce rapport.

### **Communes nouvelles**

Monsieur le Maire indique avoir rencontré Madame Agnès Bouffard maire de Hiesville, Monsieur Jean-Pierre Travert maire de Vindefontaine et Monsieur Pierre Aubril maire de Ravenoville qui avaient été tous les trois à l'initiative d'une réunion et d'un déplacement au sujet des communes nouvelles. Il a rencontré également Monsieur Jean-Pierre Lhonneur, Président de la CCBCD. A l'issue de ces rencontres, il a diffusé un document proposant 5 scénarii de communes nouvelles aux maires de la CCBCD. Il présente ce document au conseil municipal en précisant qu'il s'en est tenu au territoire de l'ancienne CCSME. Il rappelle que ce document vise à susciter le débat et à provoquer une réflexion commune.

Il expose 5 pistes possibles :

- \_\_\_ La première serait de ne rien faire,
- \_\_\_ La deuxième serait de créer quatre pôles autour de Sainte-Mère-Eglise, Picauville, Chef-Du-Pont et Sainte-Marie-Du Mont.

- \_\_\_ La troisième serait de créer trois pôles autour de Picauville, Sainte-Marie-Du-Mont et Chef-Du-Pont/Sainte-Mère-Eglise.
- \_\_\_ La quatrième serait de créer deux pôles autour de Sainte-Marie-Du-Mont et Chef-Du-Pont/Sainte-Mère-Eglise/Picauville.
- \_\_\_ La dernière piste serait de créer une seule Commune nouvelle qui correspondrait au territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur le Maire a indiqué poursuivre les échanges avec les maires des communes de l'ancienne Communauté de communes de Sainte-Mère-Eglise dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

**Prochaine réunion de Conseil :**

La prochaine réunion de Conseil est fixée le 12 février 2015 à 20h30 en salle du Conseil.

Fait et délibéré à Sainte-Mère-Église,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Copie certifiée conforme au Registre.

Le Maire,

**M. VOISIN Stéphane**

**Mme HEBERT**

**M LACOTTE**

**Mme MICHEL**

**Mme MAURER**

**Mme MARAIS**

**M. CONTENTIN**

**M. DROUET**

**Mme HASLEY**

**M. VOISIN HERVE Absent**

**Mme MARIE**

**M. SANTINI**

**Mme JORET**

**M. HASLEY**

**Mme BUZE Absente**

**M. PALFREYMAN Absent**

**Mme LEFEVRE**

**M. BUSSEROLLES**